

SICAV ENTREPRISE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 MARS 2018

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31 MARS 2018

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 mars 2018 faisant ressortir un total de 20 532 882 dinars, ainsi que l'état de résultat faisant apparaître un gain de 200 539 dinars et l'état de variation de l'actif net faisant ressortir un actif net de 20 478 962 dinars pour le trimestre clos à cette date, et les notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de SICAV ENTREPRISE SA arrêtés au 31 mars 2018, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Observation

Nous attirons votre attention sur la note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.

Tunis, le 30 avril 2018

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

BILAN TRIMESTRIEL ARRETE AU 31 MARS 2018

Montants exprimés en dinars tunisiens

	Note	31/03/2018	31/03/2017	31/12/2017
<u>ACTIF</u>				
<u>Portefeuille-titres</u>				
Obligations et valeurs assimilées		14 560 959	15 889 292	15 370 158
Titres OPCVM		-	-	-
	3.1	14 560 959	15 889 292	15 370 158
<u>Placements monétaires et disponibilités</u>				
Placements monétaires	3.2	2 473 956	1 492 363	2 470 304
Disponibilités	3.3	3 497 967	2 926 582	2 514 840
		5 971 923	4 418 945	4 985 144
TOTAL ACTIF		20 532 882	20 308 237	20 355 302
<u>PASSIF</u>				
Opérateurs créditeurs	3.4	51 952	61 491	55 782
Autres créditeurs divers	3.5	1 968	16 981	2 014
TOTAL PASSIF		53 920	78 472	57 796
Capital	3.6	19 659 737	19 407 599	19 654 850
Sommes distribuables	3.7	819 225	822 166	642 656
Sommes distribuables des exercices antérieurs		642 255	661 840	62
Sommes distribuables de l'exercice en cours		176 970	160 326	642 594
ACTIF NET		20 478 962	20 229 765	20 297 506
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		20 532 882	20 308 237	20 355 302

ETAT DE RESULTAT

PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2018 AU 31 MARS 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>Revenus du portefeuille-titres</u>		181 355	243 192	846 478
Dividendes		-	-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	181 355	243 192	846 478
Autres revenus		-	-	-
<u>Revenus des placements monétaires</u>	4.2	59 203	38 166	202 401
Total des revenus des placements		240 558	281 358	1 048 879
<u>Charges de gestion des placements</u>	4.3	<51 966>	<61 491>	<230 427>
Revenu net des placements		188 592	219 867	818 452
Autres produits		-	-	-
Autres charges	4.4	<5 879>	<21 843>	<86 343>
Résultat d'exploitation		182 713	198 024	732 109
Régularisation du résultat d'exploitation		<5 743>	<37 698>	<89 515>
Sommes distribuables de la période		176 970	160 326	642 594
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		5 743	37 698	89 515
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		18 332	11 816	47 757
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		<506>	19 177	25 908
Frais de négociation de titres		-	-	-
Résultat net de la période		200 539	229 017	805 774

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
PERIODE ALLANT DU 1^{er} JANVIER 2018 AU 31 MARS 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Notes	Du 01/01/2018 au 31/03/2018	Du 01/01/2017 au 31/03/2017	Du 01/01/2017 au 31/12/2017
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>		<u>200 539</u>	<u>229 017</u>	<u>805 774</u>
Résultat d'exploitation		182 713	198 024	732 109
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		18 332	11 816	47 757
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		<506>	19 177	25 908
Frais de négociation de titres		-	-	-
<u>Distributions de dividendes</u>		-	-	<695 462>
<u>Transactions sur le capital</u>		<19 083>	<5 617 246>	<5 430 800>
Souscriptions		9 744 109	8 388 951	44 536 086
Capital		9 401 417	8 071 244	43 066 360
Régularisation des sommes non distribuables		3 048	4 550	79 964
Régularisation des sommes distribuables		339 644	313 157	1 389 762
Rachats		<9 763 192>	<14 006 197>	<49 966 886>
Capital		<9 413 763>	<13 462 140>	<48 249 824>
Régularisation des sommes non distribuables		<3 641>	<9 109>	<87 376>
Régularisation des sommes distribuables		<345 788>	<534 948>	<1 629 686>
<u>Variation de l'actif net</u>		181 456	<5 388 229>	<5 320 488>
<u>Actif net</u>				
En début de période		20 297 506	25 617 994	25 617 994
En fin de période		20 478 962	20 229 765	20 297 506
<u>Nombre d'actions</u>				
En début de période		192 645	243 622	243 622
En fin de période		192 524	190 605	192 645
<u>Valeur liquidative</u>		106,371	106,134	105,362
<u>Taux de rendement annualisé</u>		3,88%	3,78%	3,50%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
Arrêtés au 31 MARS 2018

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 mars 2018 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 mars 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 »

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.3 Evaluation des autres placements

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

2.4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 Capital

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 Le résultat net de la période

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

2.7 Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3.1 Portefeuille titres :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Obligations et valeurs assimilées</u>				
Emprunt national				
EMPRUNT NATIONAL 2014 A	25 721	126 642	132 279	0,64%
EMPRUNT NATIONAL CAT B	1 620	121 869	129 372	0,63%
Total Emprunt national		248 511	261 651	1,27%
Obligations de sociétés				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	165 000	172 974	0,84%
AIL 2014-1 TF	5 000	200 000	207 808	1,01%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	106 620	109 691	0,53%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	160 000	164 000	0,80%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	50 000	51 342	0,25%
AMEN BANK SUB.2014-C	3 000	120 000	120 638	0,59%
ATB 2007/1 D	2 000	120 000	125 903	0,61%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	200 000	201 699	0,98%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	500 000	502 495	2,45%
BH 2009	5 000	269 000	271 844	1,32%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	1 166 009	1 215 579	5,92%
BTE 2010 A	1 500	45 000	46 168	0,22%
BTE 2010 B	3 500	227 500	233 218	1,14%
BTK 2009 CAT.D	1 500	90 000	90 392	0,44%
BTK 2012/1 B	8 700	248 603	253 305	1,23%
CIL 2014/1	5 000	200 000	208 206	1,01%
CIL 2014/2	5 000	200 000	202 032	0,98%
STB 2008/2	3 000	131 250	132 035	0,64%
TL 2012/1 B TF	2 800	112 000	116 710	0,57%
TL 2012-2 B	6 600	264 000	266 814	1,30%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	500 000	525 473	2,56%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	138 100	139 351	0,68%
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	401 400	406 318	1,98%
UIB 2009/1 TR B	5 000	233 200	240 458	1,17%
UIB 2009/1 TR C	15 000	900 000	929 772	4,53%
UIB 2011/1 TR B	4 000	280 000	288 429	1,40%
UIB 2011/2	6 000	85 560	86 236	0,42%
Total Obligations de sociétés		7 113 242	7 308 890	35,60%

FCC BIAT

FCC BIAT CREDIMMO 2 P3	200	11 731	11 817	0,06%
Total FCC BIAT		11 731	11 817	0,06%

Bons du trésor assimilables

BTA 11 FÉVRIER 2022 6.00%	950	900 125	920 357	4,48%
BTA 11 MARS 2026 6.30%	1 282	1 178 206	1 195 046	5,82%
BTA 11 AOUT 2022 5.60%	1 577	1 495 637	1 560 360	7,60%
BTA 12 OCTOBRE 2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 201 765	5,85%
BTA 14 JUIN 2021 6.00%	1 000	973 000	1 016 646	4,95%
BTA 15 JUIN 2023 6.00%	1 000	937 300	984 615	4,80%
BTA MARS 2019 5.50%	100	99 520	99 812	0,49%
Total Bons du trésor assimilables		6 739 101	6 978 601	33,99%
Total obligations et valeurs assimilées		14 112 585	14 560 959	70,92%

3.2 Placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% actif</u>
<u>Certificats de dépôt</u>				
BTK au 09 MAI 2018/365 J/7,61%	500 000	471 348	497 017	2,42%
Total émetteur BTK	500 000	471 348	497 017	2,42%
TSB au 10 MAI 2018/90 J/8,25%	500 000	491 917	496 497	2,42%
Total émetteur TSB	500 000	491 917	496 497	2,42%
AB au 16 MAI 2018/90 J/8,23%	500 000	491 936	495 968	2,42%
Total émetteur AMEN BANK	500 000	491 936	495 968	2,42%
CIL au 26 JUIN 2018/120 J/8,35%	1 000 000	978 336	984 474	4,79%
Total émetteur CIL	1 000 000	978 336	984 474	4,79%
Total Certificats de dépôt	2 500 000	2 433 537	2 473 956	12,05%
Total placements monétaires	2 500 000	2 433 537	2 473 956	12,05%

3.3 Disponibilités :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Amen Bank Pasteur	3 325 219	2 340 545	1 733 431
Amen Bank Med V	118 422	362 029	504 792
Liquidation émissions/rachats	44 773	< 400 197 >	261 642
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	16 836	17 701	18 719
Dépôt à vue Amen Bank Pasteur	-	48	-
Vente titres à encaisser	-	609 996	-
Souscription à régler	< 3 916 >	-	-
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 3 367 >	< 3 540 >	< 3 744 >
	<u>3 497 967</u>	<u>2 926 582</u>	<u>2 514 840</u>

3.4 Opérateurs créditeurs :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Frais de gestion à payer	51 952	61 491	55 782
	<u>51 952</u>	<u>61 491</u>	<u>55 782</u>

3.5 Autres créditeurs divers :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle à payer	-	14 844	-
Redevances CMF à Payer	1 760	1 903	1 807
TCL à payer	208	234	207
	<u>1 968</u>	<u>16 981</u>	<u>2 014</u>

3.6 Capital :

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 31 mars 2018 se détaillent comme suit :

Capital au 1^{er} janvier 2018

Montant	19 654 850
Nombre de titres	192 645
Nombre d'actionnaires	206

Souscriptions réalisées

Montant	9 401 417
Nombre de titres	92 147
Nombre d'actionnaires entrants	2

Rachats effectués

Montant	<9 413 763>
Nombre de titres	92 268
Nombre d'actionnaires sortants	8

Autres mouvements

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	18 332
Plus ou moins-value réalisée sur cession de titres	<506>
Régularisations des sommes non distribuables	<593>

Capital au 31 mars 2018

Montant	19 659 737
Nombre de titres	192 524
Nombre d'actionnaires	200

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31 mars 2018 se détaillent comme suit :

	<u>31/03/2018</u>	<u>31/03/2017</u>	<u>31/12/2017</u>
Résultat d'exploitation	182 713	198 024	732 109
Régularisation du résultat d'exploitation	< 5 743 >	< 37 698 >	< 89 515 >
Sommes distribuables des exercices antérieurs	642 255	661 840	62
	<u>819 225</u>	<u>822 166</u>	<u>642 656</u>

4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2018 au 31/03/2018</u>	<u>Période du 01/01/2017 au 31/03/2017</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2017</u>
Intérêts sur obligations et titres FCC	96 871	157 885	494 898
Intérêts sur BTA	84 484	85 307	351 580
	<u>181 355</u>	<u>243 192</u>	<u>846 478</u>

4.2 Revenus des placements monétaires :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2018 au 31/03/2018</u>	<u>Période du 01/01/2017 au 31/03/2017</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2017</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	45 706	20 609	138 864
Intérêts sur dépôt à vue	13 497	17 557	63 537
	<u>59 203</u>	<u>38 166</u>	<u>202 401</u>

4.3 Charges de gestion des placements :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Période du 01/01/2018 au 31/03/2018</u>	<u>Période du 01/01/2017 au 31/03/2017</u>	<u>Exercice clos au 31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	51 966	61 491	230 427
	<u>51 966</u>	<u>61 491</u>	<u>230 427</u>

4.4 Autres charges :

Le solde de cette rubrique au 31 mars 2018 se détaille comme suit :

	<u>Période du</u> <u>01/01/2018</u> <u>au</u> <u>31/03/2018</u>	<u>Période du</u> <u>01/01/2017</u> <u>au</u> <u>31/03/2017</u>	<u>Exercice</u> <u>clos au</u> <u>31/12/2017</u>
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	14 844	60 201
Redevance CMF	5 197	6 149	23 043
TCL	602	744	2 693
Autres Retenues	80	106	406
	<u>5 879</u>	<u>21 843</u>	<u>86 343</u>

5 – Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.